GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

27 DEC. 2001

DEPOT N° 38585

T0750 16239

97B666

ABELIA

Société Anonyme au capital de 13 260 000 Euros

Siège social : Tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton, 92814 PUTEAUX Cedex

R.C.S. NANTERRE B 410 255 681

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Décembre 2001

Le 18 Décembre 2001, à 14 heures, les actionnaires de la société ABELIA SA, société anonyme au capital de 13 260 000 Euros, divisé en 1 020 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PUTEAUX , Tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée.

M. ERBACH, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

La société ABELIA DECORS, représentée par M. Christian GERHARDT, représentant la majorité des voix, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Michel MARTINO est appelé comme second scrutateur.

Mme JEAUFFRE est désignée comme secrétaire.

Après avoir constaté la composition du bureau, M. le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que cinq actionnaires, représentant la majorité des actions composant le capital, soit 1 019 998 actions ayant le droit de vote auxquelles sont attachées 1 019 998 voix, sont présents.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires : copie des lettres de convocation,l'ordre du jour , la feuille de présence et le projet des résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents ont été tenus à la disposition des actionnaires, ainsi que du comité d'entreprise dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CC

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Création d'un nouveau poste d'udministrateur
2. Nomination de M.Martin Kellaway .
3. Pouvoir pour formalités

M. le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de créer un poste supplémentaire d'administrateur portant ainsi le nombre des administrateurs à 8.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme M.Martin KELLAWAY comme nouvel administrateur de la société ABELIA SA, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer en 2007 sur les comptes de l'année 2006 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
à l'original

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 14 H 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président | Les Scrutateurs | Le Secrétaire